

SAC-900827

UNIVERSITÉ DE MONCTON

108^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 27 août 1990

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Jean-Bernard Robichaud, président
Fernand Arsenault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Alice Guérette-Breau
Armand Caron
Julien Chiasson
Wilkie Darismé
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Nassir EI-Jabi
Yvon Fontaine
Normand Gionet
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Roland G. LeBel
Ronald C. LeBlanc
Albert Lévesque
Victorin Mallet
Yves Martin
Serge Morin

PRÉSENTS

Bernard Nadeau
Fernande Paulin
Ronald J. Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Orner Robichaud
Rodolphe Savoie
John Sichel
Léo Thériault
Émilien Vermette
George Wybouw
Margarita Yuste
Pierre Zundel
Paul-Émile Benoit, invité
Normand Carrier, invité
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Viateur Viel, invité
Gérald Boudreau, observateur
Auréa Cormier, observatrice
Pierre Dion, président d'assemblée

EXCUSÉS: Gilles Long et Colette Martin

ABSENTS: Kathleen McGraw, Michel McSween et Pascal Robichaud

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	4
5.	CORRESPONDANCE	5
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-900531	6

8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL. CCJ-900611	8
9	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	8
9.5	(13) Règlement universitaire 6.1.2	8
9.1	(7.7) Nouveau Département d'administration publique	11
9.2	Rés. 09: Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant-e ...	11
9.3	(9) Rapport du Comité d'attestation d'études	11
9.4	Rés. 11: Procédure de sélection des grades honorifiques	12
9.6	Rés. 36: Statut de l'École de génie	13
9.7	Prop. 37: Séparation en deux du Département de mathématique, physique et informatique	13
10.	ÉTUDE DES RAPPORTS ANNUELS	16
11.	MODIFICATIONS AUX FONCTIONS DU CONSEIL ET AUX FONCTIONS DU DOYEN DE LA FESR	16
12.	RATTACHEMENT DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	19
13.	COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FESR	19
14.	NOMINATIONS	19
14.1	Bureau de direction du Sénat	19
14.2	Comité conjoint de la planification	19
14.3	Comité d'attestation d'études	20
14.4	Comité de sélection des grades honorifiques	20
14.5	Comité des programmes	20
14.6	Conseil de l'Éducation permanente	20
15.	PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CADRES	21
16.	DISTRIBUTION DES NOTES	21
17.	AFFAIRES NOUVELLES	22
17.1	Prévision d'inscriptions	22
17.2	Règlement des 10 jours ouvrables pour l'envoi des documents	22
17.3	Président d'assemblée	22
18.	PROCHAINE RÉUNION	23
19.	CLÔTURE	23

ANNEXES	24
ANNEXE A: Procès-verbal CCJ-900611	25
ANNEXE B: Rapports annuels	39
01 Comité d'appel du Sénat	40
02 Comité d'attestation d'études	45
03 Comité des programmes	73
04 École de service social	77
05 Centre universitaire de Shippagan	85
06 École de nutrition et d'études familiales	91
07 École d'éducation physique et de loisir	95
08 École de génie	119
09 École des sciences forestières	131
10 Faculté des sciences et de génie	135
11 Faculté des arts	147
12 Bibliothèque Champlain	151
13 Faculté d'administration	155
14 Faculté des études supérieures et de la recherche ..	159
15 Faculté des sciences sociales	175
16 Faculté des sciences de l'éducation	179
17 École de droit	183
18 Éducation permanente	191
19 Centre universitaire Saint-Louis-Maillet	195
20 École des sciences infirmières	201
ANNEXE C: Modifications aux fonctions du Conseil et aux fonctions du Doyen de la FESR	203
ANNEXE D: Composition du Conseil de la FESR	205
ANNEXE E: Distributions des notes	207
ANNEXE F: Statistiques	223

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 3.

Monsieur Robichaud souhaite la bienvenue à tous les membres anciens et nouveaux à cette 108^e réunion du Sénat académique. Il informe les membres que le secrétaire général, Gilles Long, est absent en raison de maladie. Au nom du Sénat, Monsieur Robichaud lui enverra un mot de prompt rétablissement. Il souligne également la présence de Gérald Boudreau, vice-recteur à l'enseignement à l'Université Sainte-Anne. Il y a une volonté de part et d'autre pour accentuer la collaboration entre les deux institutions. L'Université Sainte-Anne célèbre son 100^e anniversaire cette année et eux aussi ont de l'histoire. Ils ont 350 étudiants à temps complet et environ 1000 étudiants à temps partiel.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Président donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Président, tout est dans l'ordre.

4. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Léandre Desjardins, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'une résolution a été adoptée à la dernière réunion du Sénat à l'effet "Que le Sénat élise son président d'assemblée". Le Sénat n'a cependant pas indiqué de modalité. Le Bureau de direction du Sénat a un candidat à vous proposer pour la présente réunion. Après avoir considéré la possibilité d'un sénateur ou d'une sénatrice comme président de l'assemblée, il a opté pour une personne connue pour son expérience et a choisi de vous proposer Pierre Dion.

R: 01-SAC-900827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que Pierre Dion soit nommé président d'assemblée pour la présente réunion du Sénat académique."

Recteur: On n'a pas voulu se compromettre pour d'autres réunions. À l'expérience, on verra comment on va s'ajuster.

Ce serait absurde de proposer d'autres candidats. Pierre Dion est déjà dans la salle.

Recteur: On pourrait faire un vote secret. L'intention du BDS était d'être expéditif et de respecter l'orientation du Sénat précédent. On le propose pour une seule assemblée.

Vote unanime ADOPTÉ.

Pierre Dion prend place à la table et le Recteur lui remet le maillet en tant que Président de l'assemblée.

Monsieur Dion s'adresse aux membres en disant qu'il y a deux façons de monter au Sénat: soit en occupant un poste qui donne le droit d'y être, soit en se faisant élire. Le Sénat a décidé de faire monter quelqu'un par la voie du service. Je suis ici pour vous servir. Je suis votre instrument. Je n'aurai donc pas à me prononcer sur le contenu des dossiers. Je suis ici pour le processus, pour assurer une

démarche collective. Si je vois qu'on dévie, je vous le dirai. Mon but est d'améliorer la qualité de la réflexion. Je vais faire inscrire à l'ordre du jour l'évaluation de ma présidence de cette assemblée. Je ne suis pas le président du Sénat. Je suis l'employé du Sénat donc je n'ai pas de vote prépondérant; s'il y avait égalité, la proposition ne sera pas acceptée. J'aimerais que ces remarques soient inscrites au procès-verbal. J'incite les membres à se prononcer pour ou contre. Les abstentions diminuent la qualité du Sénat.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre d'Arsène Richard (1990 06 05) relative à deux points qu'il veut faire ajouter à l'ordre du jour. Ces deux points se retrouvent aux rubriques 11 et 14.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout à l'ordre du jour

8A Réception du procès-verbal CCJ-900611

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

16.1 Président d'assemblée pour les prochaines réunions

16.2 Prévisions d'inscriptions

16.3 Règlement des 10 jours ouvrables pour l'envoi des documents

Christophe Jankowski demande qu'on enregistre son opposition à la fois à la formulation et à la disposition dans l'ordre du jour des points 11 et 12 du SAC-900827.

Avant de discuter des changements mineurs demandés aux articles 61 et 72 des Statuts et règlements, le Sénat académique a le droit de recevoir des renseignements complets et détaillés sur la raison pour laquelle la décision du Conseil des gouverneurs (07-CGV-900407) faisant suite à celle de la résolution 41-SAC-900308 n'a pas encore été exécutée.

Il est outrageant pour mon rôle de sénateur ainsi que pour l'intelligence collective du Sénat de réduire toute la problématique de la MAP à ce simple changement. Il faut se rendre compte que le Sénat a pris une décision (pour 30, contre 4) sur le programme de la MAP et que les professeurs ont choisi d'outrepasser cette décision. Faut-il que le Sénat accepte cette situation? Je réclame donc que les points 11 et 12 de l'ordre du jour soient précédés d'une période de réflexion du Sénat sur ce problème et sur ses multiples ramifications, surtout dans la mesure où les décisions qui seront prises affecteront l'avenir des programmes pluridisciplinaires à l'Université de Moncton.

R: 02-SAC-900827

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Pierre Zundel

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

7. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-900531**

R: 03-SAC-900827

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Jean

Ladouceur "Que le procès-verbal SAC-900527 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

Vous ne demandez pas les abstentions? Nous n'étions pas à cette dernière réunion.

Président: Il faut se prononcer pour ou contre.

8. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-900611**

(Voir l'annexe A)

Léandre Desjardins précise que pour la première fois, le Comité conjoint de la planification avait l'input des sénateurs pour la préparation du plan de développement. Chaque sénateur a eu la possibilité de donner son avis sur les cotes données aux programmes. Le Comité conjoint a respecté les informations émises par les sénateurs. Le Sénat n'a pas à adopter le procès-verbal, il ne fait que le recevoir.

R: 04-SAC-900827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette Doucet

"Que le procès-verbal CCJ-900611 soit reçu."

À la page 3 du procès-verbal, pour le 2^e programme de la liste A, il faudra lire génie électrique au lieu de génie mécanique.

À la page 6, la recommandation B devrait être présentée au Sénat pour adoption. Nous avons besoin de la recommandation du Sénat pour aller au Conseil des gouverneurs.

Président: Est-ce approprié de le faire ce matin?

Les instances concernées sont tous d'accord avec cette décision.

Concernant la recommandation C, comme il s'agit d'un point nouveau, je serais intéressé d'avoir une indication si la recommandation est acceptable de la part des sénateurs.

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 05-SAC-900827

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Orner Robichaud

"Que le BEd (industriel) soit aboli et que les éléments de formation concernant les programmes de 11^e et 12^e années soient inclus dans le BEd (technologie de l'industrie)."

VRER: Suite à l'évaluation de ces programmes, un certain nombre de recommandations ont été faites par l'évaluateur externe. Mon prédécesseur était d'accord avec ces démarches. Il y aura du renouveau dans ce secteur. On espère avoir la collaboration des collègues communautaires.

Un membre informe le Sénat que le Département recommande la suspension et non l'abolition du BEd (industriel).

S'il y a consensus, tant mieux, mais j'aurais aimé avoir plus de documents pour prendre une décision. Je souhaite que l'on puisse en avoir plus à l'avenir.

Il est possible d'amener les documents à la prochaine réunion. Il serait utile toutefois de voter sur la proposition aujourd'hui pour aller chercher des fonds à la CESPM.

Le Département recommande la suspension du BEd (industriel) et non son abolition. Le BEd (industriel) ne coûte rien pour l'instant. Je ne vois pas le lien avec la CESPM.

VRER: Je ne connais pas de situation où on a aboli un programme pour l'utilisation des fonds. Dans ce fonds, on obtient le nécessaire pour reconstituer des laboratoires.

Est-ce que le procès-verbal du Comité conjoint va revenir en novembre?

VRER: Il ne vient qu'une fois.

Je ferai donc une intervention au Comité conjoint concernant le classement des programmes du CUS.

AMENDEMENT

P: 06-SAC-900827

Il est proposé par Samuel Arseneault

"Que la proposition soit scindée en deux pour se lire comme suit:

Que le BEd (industriel) soit aboli;

Que les éléments de formation concernant les programmes de 11^e et 12^e années soient inclus dans le BEd (technologie de l'industrie)."

Cette proposition ne reçoit l'appui d'aucun membre.

Vote sur la proposition principale

Vote Pour 30

Contre 3

ADOPTÉ.

J'aimerais savoir si le Sénat aurait une opposition majeure à voter la recommandation C?

Les étudiants des collèges communautaires ne sont pas du même niveau que ceux de l'Université; ils sont plus faibles. Il faudrait étudier les implications d'une telle recommandation.

P: 07-SAC-900827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Omer Robichaud

"Que des démarches soient entreprises par l'Université afin de donner la première ou la deuxième année de formation du

BEd (technologie de l'industrie) dans un ou des collèges communautaires (équivalent de 36 crédits)."

Est-ce la première année et la deuxième année ou l'une ou l'autre? Une ou l'autre, soit l'équivalent de 36 crédits.

Recteur: Le résultat aura une incidence sur la façon dont on va entreprendre les démarches au CUS. Si le Sénat va à l'encontre, il faudra savoir quelle est la forme de cette réserve.

À quoi on se lie?

Président: À entreprendre des démarches. Je me sens inconfortable.

VRER: Le Sénat a déjà abordé ce sujet en parlant d'autres programmes. Ici, il s'agit d'une deuxième occasion.

Si un programme de coopération était en marche, il faudrait revenir ici?

La recommandation de l'évaluateur était de former un comité pour étudier cette question.

R: 08-SAC-900827

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Samuel Arseneault

"Que la proposition soit déposée jusqu'à la prochaine réunion du Sénat."

Vote Pour 32

Contre 1

ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 25

REPRISE 10 h 40

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Comme Bernadette Bérubé est dans la salle, Monsieur le Président demande de disposer immédiatement de la rubrique 9.5.

9.5 (13) Règlement universitaire 6.1.2

Léandre Desjardins explique ce qui s'est passé à la dernière réunion du Sénat.

Bernadette Bérubé explique aux membres la façon dont le test est administré. Elle explique que le secteur langues s'occupe du français langue maternelle. Tous les nouveaux étudiants doivent écrire un test de classement. Le test comprend deux parties: une partie objective (120 questions) et une rédaction de 200 mots. L'étudiant qui réussit bien est invité à faire une deuxième rédaction de 400 mots. On tient compte du contenu, des mots de liaison, des erreurs grammaticales et du fond. Si l'étudiant réussit avec A et A+, cela veut dire que le contenu est excellent. Il sera alors dispensé des cours FR 1885-86. Il n'aura pas besoin de s'inscrire à ces cours.

Dans le règlement proposé, la note C veut dire que le travail est jugé

moyen. Le C dans une rédaction de 400 mots veut dire que l'étudiant perd de 8 à 8½ points. Il arrive de rencontrer des étudiants qui ne portent pas attention à la grammaire, mais qui ont de bonnes idées. Ils pourraient retrouver 4 points dans le contenu. Les professeurs de langues trouvent qu'il y a inconsistance. On va à l'encontre de l'article 8.3.

Y a-t-il des études faites sur la validité des tests de classement?

Bérubé: Non, on n'a pas le personnel pour faire de telles études. La plupart des étudiants forts en français au secondaire seront bien classés ou peuvent être dispensés des cours FR 1885-86.

Combien d'étudiants sont dispensés des cours FR 1885-86?

Bérubé: Le pourcentage n'est pas très élevé. L'an passé entre 20 et 25 étudiants sur 800 à 900 ont été dispensés.

Après le deuxième test, est-ce qu'un étudiant pourrait faire seulement le FR 1886?

Bérubé: Il serait possible qu'il soit dispensé du cours

FR 1885. Combien d'étudiants ont la note C et plus?

Bérubé: Environ 40 sur 800 au 2^e test.

Il y a eu une étude statistique qui a été faite 5 ans passés par le professeur Gilles G. Nadeau. On observait une corrélation des résultats scolaires au secondaire et des cours à l'Université.

Est-ce que l'on calcule de la même façon le 1^{er} et le 2^e test?

Bérubé: On a le même barème.

Pour passer le deuxième test, il faut que l'étudiant réussisse avec une note supérieure à la fois sur le test objectif et sur la rédaction. Est-ce que le niveau de compétence est comparable?

Bérubé: Ils n'obtiennent pas nécessairement A ou A+. Dans une rédaction de 400 mots, le sujet est plus long, il faut organiser les idées, avoir une technique pour être dispensé des cours FR 1885-86.

Est-ce vrai qu'avec la note A+ l'étudiant n'a aucune faute; avec la note A, 8 fautes; avec la note C, 16 fautes, etc.

Bérubé: Il pourrait perdre jusqu'à 6 points et demi. À la réunion des professeurs de langues, ceux-ci ont exprimé leur surprise au règlement proposé. Il n'avait pas été discuté avec eux. Ils demandent de maintenir le règlement actuel.

La formation de l'étudiant concernant le français devrait se faire au secondaire. Il serait bon pour l'étudiant de faire d'autres matières s'il a le français de base nécessaire.

Bérubé: Les cours FR 1885 et FR 1886 sont des cours obligatoires pour tous les étudiants.

Il serait absurde d'avoir des exemptions.

Je suis contre si on considère que le français fait partie de la formation générale de l'étudiant. Un étudiant avec la note C peut faire 25 fautes dans un texte de 400 mots. Je conçois mal de donner une exemption. Je reçois

9.1 (7.7) Nouveau Département d'administration publique

Léandre Desjardins fait une mise à jour. Le Sénat avait appuyé la création d'un Département d'administration publique. Dans l'exécution de cette résolution, il y avait des procédures de prévues. En appliquant ces procédures qui se sont avérées impraticables, les professeurs étaient sollicités et pouvaient être membres de ce nouveau Département. Nous n'avons pas atteint le nombre minimal. Un certain nombre de professeurs auraient préféré appartenir à ce Département s'il avait été à un autre endroit. Donc le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a créé ce Département rattaché à son Bureau. Le Vice-recteur, à la fin juin, a informé le doyen concerné qu'il créait le Département et qu'il reviendrait au Sénat pour le rattachement.

Comment expliquer la réaction des professeurs de ne pas accepter d'avoir ce Département rattaché à la FESR tel qu'il a été créé par le Sénat?

VRER: Dans un premier temps, ils étaient disposés à ce qu'il soit rattaché à l'une ou l'autre des deux facultés. Par la suite, les professeurs ont réalisé que ce Département serait mieux à la Faculté des sciences sociales. Il y avait des indices à préciser sur l'accommodement des professeurs concernant la convention collective.

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'a pas pu créer ce Département à la FESR parce qu'il n'a pas eu le nombre minimal de professeurs.

Un comité ad hoc a étudié cette question durant un an. Le Sénat n'a pas toute l'information. Est-ce qu'on veut ou pas des programmes pluridisciplinaires? Même aujourd'hui, si on change les Statuts et règlements, on ne va pas régler le problème.

Président: Il y a une question de fond. Il faudra regarder de plus près la question des programmes pluridisciplinaires. Il y a aussi la question des pouvoirs du Sénat que l'on a outrepassé.

Un an passé un comité ad hoc a eu des consultations; sur 11 intervenants, 9 favorisaient la FESR. En mars cette décision a été approuvée par le Sénat. Ce rattachement est prévu pour trois ans et il sera évalué. Le Département a été créé au printemps et déjà on demande de réétudier la décision. Je crois qu'il y a eu des incidents. Je suis étonné qu'on n'attende pas dans trois ans pour donner la chance au Département de se développer.

Président: Je ne sais pas comment en disposer, est-ce que vous avez des alternatives?

VRER: Le débat peut être repris au point 12. Je suggère de donner la conclusion au point 11. Si Monsieur Jankowski préfère attendre au mois de novembre, je n'y vois pas de problème.

9.2 Rés. 09: Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant-e

Les personnes suivantes ont été proposées pour faire partie du comité ad hoc: Arsène Richard, Lorraine Y. Bourque et Victorin Mallet. Il y aura donc un comité à l'oeuvre.

9.3 (9) Rapport du Comité d'attestation d'études

Léandre Desjardins précise que le CAE avait décelé des erreurs concernant les cours de français. Le Secrétaire général devait apporter un rapport additionnel, mais en raison de maladie, on n'a pu recevoir ce rapport. J'ai

pris de mon initiative d'envoyer un mémo concernant les règlements aux départements et aux doyens concernés.

Au milieu du paragraphe, au bas de la page 9 du procès-verbal, il est dit que les dossiers seront refusés par le CAE à l'avenir.

Un étudiant non francophone qui a commencé avec un programme d'immersion fait les cours FR 1865-66, FR 1875-76 et FR 1885-86. Il faudrait faire la distinction entre un étudiant francophone et un étudiant non francophone.

Je ne comprends pas la 2^e phrase du dernier paragraphe de la page 9?

VRER: Il s'agit de cas d'étudiants qui doivent faire des cours au-delà de FR 1885-86.

On a des directeurs de département qui changent à tous les trois ans. Si tout était informatisé, on pourrait régler ce problème automatiquement.

Depuis quatre ans, on a comme priorité d'informatiser la gestion des dossiers. Avec les ressources humaines actuelles, on a de la misère à faire les mises à jour. On manque de ressources humaines. La gestion des dossiers se fait pour les trois centres.

DÉJEUNER 12 h 36

REPRISE 13 h 48

9.4 Rés. 11: Procédure de sélection des grades honorifiques

Monsieur Robichaud précise qu'il a pris connaissance de cette résolution à la réunion du Bureau de direction du Sénat et qu'il a eu très peu de temps pour exécuter la résolution. Un comité de trois personnes a été créé et les membres ont été convoqués à la fin de la présente réunion. Il s'agit de Christophe Jankowski, Alice Guérette-Breau et Ronald Pettigrew.

Il y a une contrainte comment on va gérer notre temps en fonction de la prochaine collation des grades. Le Comité ne pourrait faire rapport avant la réunion de novembre, ce qui crée une pression pour le Sénat. Si la procédure est acceptée en novembre, les candidats seraient soumis en février, donc impossible de refuser au risque de ne pas avoir de doctorat honorifique. Cependant c'est ce qui permettrait une séquence entre les deux et ce serait le scénario le plus sûr. L'autre scénario pourrait être le suivant: distribuer la proposition de la nouvelle procédure en même temps que la liste des candidats. Si le résultat n'est pas satisfaisant, on pourrait y revenir en février.

Président: Le Sénat est devant deux alternatives.

Je suggère la mise en place des règlements actuels et qu'une liste soit fournie en novembre. On pourrait donner des suggestions et revenir en février s'il y a lieu. Le problème c'est qu'on n'avait pas de liste en novembre.

Président: La procédure actuelle resterait et on présenterait les candidats en novembre.

VRER: Il faut être attentif aux conséquences durant la période qui séparent les deux réunions.

Par le passé on avait de la difficulté à avoir les recommandations avant le 15 octobre.

Président: Donc pour trouver des noms, il ne faut pas attendre de nouvelles procédures, cela n'empêche pas au Comité de fonctionner.

R: 11-SAC-900827

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Léo Thériault

"Le Sénat propose la mise en place des règlements actuels et qu'une liste lui soit fournie en novembre."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.6 Rés. 36: Statut de l'École de génie

Léandre Desjardins explique que l'École de génie a préparé un document substantiel intitulé "La mission, les statuts et règlements de l'Ecole de génie". L'École a préparé son document à la lumière des Statuts et règlements de l'Université, de la convention collective, etc. Le document est en circulation pour vérification de la conformité de son contenu aux structures, Statuts et règlements. L'École prévoit également revenir au Sénat académique pour obtenir la ratification de règlements académiques internes de l'Ecole.

En réponse aux préoccupations du Sénat académique relatives à la création éventuelle de départements à l'intérieur de l'École de génie, il est convenu de fonctionner avec une assemblée de l'Ecole qui tient lieu d'assemblée départementale à l'intérieur de laquelle on retrouve trois secteurs: civil, industriel et mécanique.

Est-ce que cette question sera soumise au Conseil des gouverneurs?

VRER: Je crois que oui. Le Sénat s'est prononcé en faveur. Je ne vois pas la nécessité d'avoir une résolution. Elle a déjà été adoptée au Sénat. Je suggère que le Conseil reçoive la résolution 35 du Sénat de mai.

La raison d'être de la résolution 36, c'était de présenter la révision des règlements pour pouvoir créer des départements.

VRER: C'est ce que je crois, mais l'École et notre Bureau n'avaient pas d'objection à surseoir sur cette question.

9.7 Prop. 37: Séparation en deux du Département de mathématique, physique et informatique
(Voir l'annexe K, SAC-900531)

R: 12-SAC-900827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette Doucet

"Le Sénat recommande que le Département de mathématique, physique et informatique soit aboli et que deux départements soient créés; soit un Département de physique et un Département de mathématique et informatique."

AMENDEMENT

P: 13-SAC-900827

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Nassir EI-Jabi

"Remplacer «deux» par trois; et que «Département de mathématique et informatique» soit remplacé par un Département de mathématique et un Département d'informatique."

Président: Pourquoi trois plutôt que deux?

Le document propose deux départements. Est-ce une initiative de Monsieur Chiasson d'en proposer trois?

La situation a changé. Nous aurons cinq professeurs sur six avec un doctorat. Dans notre rapport on ne souligne aucune raison pour avoir deux départements. Le temps est venu d'avoir trois départements plutôt que deux.

Est-ce que la Faculté et le Département ont entériné la décision de Monsieur Chiasson?

J'ai participé aux délibérations faites au printemps pour la séparation en deux et en trois. Les gens ont vu qu'il était plus important de régler la question de l'École de génie. Personnellement, il faut reconnaître des disciplines très distinctes. C'est probablement l'orientation qu'on devrait prendre. Le Conseil de la Faculté n'a approuvé que la séparation en deux départements. Cette question n'a pas été débattue, mais j'ai consulté les membres et ils seraient en faveur.

En date d'aujourd'hui, quelle est la politique concernant le nombre de professeurs pour créer un département?

VRER: Quatre professeurs minimum.

Le document essaie de justifier la question de deux départements. Il faudrait fournir un nouveau document qui justifierait une décision touchant la création de trois départements.

R: 14-SAC-900827

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que l'amendement soit déposé et qu'on revienne à la prochaine réunion du Sénat avec un document plus complet."

Il ne serait pas prudent de traiter un dossier dont on n'a pas tous les éléments.

J'irais dans le sens d'un dépôt aussi. Il faudrait fixer une politique. J'aimerais savoir ce que le nouveau Recteur en pense et ce que le VRER en pense. J'irais vers une planification à long terme.

Vote Pour 30

Contre 1

ADOPTÉ.

Sur la proposition principale

P: 15-SAC-900827

Il est proposé par Simone Rainville et appuyé par Serge Morin

"Que la proposition principale soit déposée."

Vote Pour 13

Contre 18

REJETÉ.

On a rejeté l'amendement parce qu'on n'avait pas de document, mais la proposition principale est bien documentée. Je suis en faveur de la résolution principale.

J'aimerais avoir l'information sur le nombre de personnes inscrites à ce Département et le nombre de personnes servies par les cours de service?

Les inscriptions sont d'environ 50 en informatique, sur les 4 années; et de 15 à 25 en physique et mathématique. Avec la maîtrise, on pourrait aller jusqu'à 30.

Quelle est la visibilité qu'on veut donner aux programmes? On a des responsables de programmes lorsqu'il y a plus d'une discipline. Il faudrait voir à quel point on rend les programmes plus visibles.

Président: Il y a des interventions à deux niveaux soit à court et à long terme. Si la scission est acceptée, elle entrerait en fonction quand?

VRER: Lorsqu'elle serait adoptée par le Conseil, ce dernier fixerait la date.

On va passer à 18 crédits d'administration. Que fait-on des détails des charges qui sont mises en place? Il serait sage d'attendre.

Président: On fait allusion à la question de fond, aux structures et aux fonctionnements sur le campus.

Rainville: Je demande au Recteur s'il va se pencher sur ce genre de questions?

Recteur: Je suis sensible que cette question soit soulevée afin de fournir une orientation. Je ne pense pas qu'on devrait utiliser la planification stratégique pour retarder une décision qui a été mûrie. Dois-je réagir quant à la notion de planification? Effectivement, ce dossier semble poser des questions de fond. Une approche de planification devrait poser ce genre de questions. Je ne pense pas avoir de réponse en novembre. Je ne voudrais pas qu'on attende pour prendre des décisions. Si le dossier est mûr, je ne serais pas embêté d'aller de l'avant avec la planification.

Est-ce que les gens ne voudront pas se hâter pour créer avant la planification?

Recteur: Cette planification ne pourra se faire en trois mois. L'exercice de planification stratégique sera long et implique plusieurs acteurs.

J'ai toujours préconisé de mettre sur un piédestal les disciplines. À long terme, je souhaite avoir des départements qui reconnaissent les disciplines. Il y a des disciplines qui s'apparentent, mais pour le Département de physique, mathématique et informatique, les gens ne travaillent pas bien ensemble.

Vote Pour 26

Contre 5

ADOPTÉ.

Qu'arrive-t-il avec l'amendement pour la division en trois départements?

Président: Il faudra revenir avec un document.

10. **ÉTUDE DES RAPPORTS ANNUELS**

(Voir l'annexe B)

Monsieur le Président précise qu'il y aura un comité plénier pour l'étude des rapports.

R: 16-SAC-900827

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Jeannette Doucet

"Que les rapports annuels soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 17-SAC-900827

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Jean Ladouceur

"Que l'assemblée se transforme en Comité plénier pour 30 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Le Président d'assemblée présidera le Comité plénier.

Il est 15 h.

L'assemblée revient en assemblée régulière à 15 h 30.

PAUSE 15 h 30

REPRISE 15 h 45

Monsieur le Président précise que certains membres veulent partir vers 17 h. Alors il demande de ne pas allonger les délibérations.

R: 18-SAC-900827

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que la présente réunion du Sénat se termine au plus tard à 17h30."

Vote unanime ADOPTÉ.

11. **MODIFICATIONS AUX FONCTIONS DU CONSEIL ET AUX FONCTIONS DU DOYEN DE LA FESR**

(Voir l'annexe C)

Léandre Desjardins précise que la MAP est le seul programme déclaré pluridisciplinaire. Les règles du jeu sont claires. On peut reconsidérer le rattachement des programmes pluridisciplinaires. Il n'y a pas de département à la FESR. On a le statut quo à ce qui existait avant. Dans la gestion du programme d'administration publique, on a reconsidéré le rattachement de la MAP. On a opté de modifier le rôle conféré à la Faculté des études supérieures et de la recherche. Il précise que le document 22A remplace le document 22. Dans le premier document expédié aux membres, il y avait des mots et des phrases avec des ambiguïtés.

P: 19-SAC-900827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les modifications au document 22A soient adoptées."

Si on fait l'hypothèse qu'un programme est déclaré pluridisciplinaire en novembre; où le rattache-t-on? Comment va-t-on le traiter?

VRER: C'est une question valable. Il y a la possibilité de traiter les programmes pluridisciplinaires cas par cas. Une fois qu'on aura vu les disciplines, on se prononcera sur le rattachement.

Est-ce qu'on envisage un autre scénario? Par exemple, les gens qui sont déjà professeurs à l'Université ont eu le choix; les nouveaux professeurs devront aller où le département est situé. Est-ce qu'on pourrait suspendre la règle de quatre personnes pour ce cas? Comme sénateurs, nous sommes obligés d'adopter une solution parce que le programme est mis en péril par une difficulté de rattachement du département.

Président: Pour régler un problème il faut faire un règlement?

VRER: À ma connaissance, le scénario d'un département de moins de quatre personnes n'a pas été envisagé. Sur la question de faire un règlement pour un cas particulier, ça s'est déjà fait en 1982 et c'est le cas des programmes pluridisciplinaires.

Je m'oppose à la réception du document 22A. Cette version est différente de la version reçue. On n'a pas respecté le délai de 10 jours. On n'a pas fait de consultation. Je m'oppose à régler cette question. On ne réglera pas le problème, ce sera un maquillage. Nous avons reçu à l'intérieur d'une dizaine de jours, deux versions. Il faut montrer un leadership plus décisif. L'interprétation de la décision de 1982, c'est que la FESR a reçu le programme de la MAP parce qu'on ne savait pas quoi faire avec ce programme. La solution de la FESR a été une solution de compromis. On n'a pas même demandé l'avis du Conseil. On n'a pas réfléchi sur la question des deux documents envoyés en dedans de 10 jours. Il faut réfléchir davantage. C'est un dossier complexe. Nous avons une responsabilité envers nos étudiants. Donnons une chance au Conseil de se pencher sur cette question.

Président: Concernant la règle des 10 jours pour l'envoi des documents. Je dois demander au Sénat de respecter la procédure. Le document 22 A n'est donc pas recevable.

VRER: Je veux bien qu'on respecte les règles. Mon désir c'est qu'on maintienne la règle qu'on a, mais on peut faire des exceptions.

Le document 22A modifie substantiellement le document 22.

On peut travailler sur le document 22 et le modifier pour l'amener au document 22A.

AMENDEMENT

P: 20-SAC-900827

Il est proposé par Rodolphe Savoie et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le Sénat étudie le document 22 au lieu du document 22A."

Quelles sont les conséquences si ce n'est pas réglé aujourd'hui?

VRER: Il y aura des problèmes de fonctionnement. Il n'y a pas de conseil de faculté.

Président: Le débat porte sur les conséquences du rattachement. Donc le document 22A n'est pas recevable.

Pour quelles raisons un groupe de professeurs ne veulent pas suivre ce règlement?

Président: Le problème est vécu par plusieurs personnes à différents niveaux, c'est au-delà du simple règlement. Où sont les problèmes?

Est-ce qu'on peut aller en Comité plénier pour étudier cette question?

VRER: Je n'ai aucun goût de pousser la résolution si les sénateurs n'ont pas le goût d'aller plus loin. Je désire retirer les deux documents. Il y aura des conséquences qui ne seront pas insurmontables.

Le secondeur est d'accord pour retirer les documents 22 et 22A.

Vote unanime ADOPTÉ.

La proposition est retirée.

Comment va-t-on informer les sénateurs pour pouvoir en discuter?

Par un comité pour revenir en novembre.

R: 21-SAC-900827

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par John Sichel

"Qu'un comité spécial soit créé pour élaborer la structure de l'encadrement des programmes pluridisciplinaires de 2^e et 3^e cycles et qu'un rapport soit préparé pour la réunion du Sénat de novembre. Ce comité sera présidé par le VRER."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 22-SAC-900827

Mises en candidature

Christophe Jankowski	Proposeur: John Sichel
Léandre Desjardins (président)	Proposeur: Fernand Arsenault
Marielle Préfontaine	Proposeure: Simone Rainville
(Celle-ci décline)	
Yvon Fontaine	Proposeur: Jean Ladouceur
(Celui-ci décline)	
Nassir EI-Jabi	Proposeur: Christophe Jankowski
Ronald C. LeBlanc	Proposeure: Alice Guérette-Breau

R: 23-SAC-900827

Il est proposé par Victorin Mallet et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection de Léandre Desjardins, Christophe Jankowski, Nassir EI-Jabi et Ronald C. LeBlanc audit comité spécial.

12. RATTACHEMENT DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Comme cette rubrique découlait de la rubrique 11, il n'a pas lieu d'en discuter.

13. COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FESR

(Voir l'annexe D)

R: 24-SAC-900827

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Samuel Arseneault

"Que les deux modifications mineures concernant la composition du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche soient adoptées."

Les représentants seront des professeurs membres de la FESR?

Il s'agit de représentants parmi les professeurs membres de l'Assemblée de la FESR. Les votants sont tous les professeurs.

Il faudrait remplacer «ci-haut» par ci-dessus.

Le proposeur et le secondeur sont d'accord.

Concernant les deux écoles détachées, qu'est-ce qui va arriver?

Il y aura deux représentants par faculté dont un de l'école rattachée.

Il y a 21 personnes au Conseil. On essaie de limiter le nombre de représentants par faculté. Toutes les écoles ont un représentant.

Le proposeur et le secondeur acceptent d'ajouter au premier paragraphe: deux représentants par faculté dont un issu d'une des écoles rattachées à cette faculté...

Vote unanime ADOPTÉ.

14. NOMINATIONS

14.1 Bureau de direction du Sénat

R: 25-SAC-900827

Mise en candidature

Normand Gionet Proposeure: Marielle Préfontaine

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de Normand Gionet au Bureau de direction du Sénat.

14.2 Comité conjoint de la planification

R: 26-SAC-900827

Mises en candidature

Ronald C. LeBlanc
Simone Rainville
Préfontaine (Celle-ci décline)
Yvon Fontaine

Proposeur: Rodolphe Savoie
Proposeure: Marielle
Proposeure: Marielle Préfontaine

R: 27-SAC-900827

Il est proposé par Jean Ladouceur "Que les nominations cessent."

Monsieur le Président proclame l'élection de Ronald C. LeBlanc et d'Yvon Fontaine au Comité conjoint de la planification.

14.3 Comité d'attestation d'études

Comme il n'y a pas d'étudiant présent à la présente réunion, cette nomination est reportée à la réunion de novembre.

14.4 Comité de sélection des grades honorifiques

R: 28-SAC-900827

Mise en candidature

Alice Guérette-Breau

Proposeur: Yvon Fontaine

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent d'Alice Guérette-Breau au Comité de sélection des grades honorifiques.

14.5 Comité des programmes

Il y a une procédure qui prévoit les mises en candidatures. Nous en avons reçu trois.

R: 29-SAC-900827

Mises en candidature

Noyan Turkkan
Catherine Marcoccio
Gilberte LeBlanc

Proposeur: Nassir EI-Jabi
Proposeure: Alice Guérette-Breau
Proposeur: Victorin Mallet

Scrutateurs: Viateur Viel et Marielle Préfontaine

Monsieur le Président proclame l'élection de Gilberte LeBlanc au Comité des programmes.

14.6 Conseil de l'Éducation permanente

R: 30-SAC-900827

Mise en candidature

Albert Lévesque

Proposeure: Marielle Préfontaine

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent d'Albert Lévesque au Conseil de l'Éducation permanente.

15. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CADRES

Léandre Desjardins précise que cette rubrique est à l'ordre du jour à la demande d'un membre. A la réunion du BDS, on a prévu une courte période en Comité plénier.

Il y a une procédure de sélection qui existe à l'heure actuelle. Au Conseil on doit aborder cette question et on voudrait que le Sénat ait un "input".

R: 31-SAC-900827

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour un maximum de 15 minutes."

Vote Pour 29

Contre 2

ADOPTÉ.

Il est 17 h 9.

Le Comité plénier revient en assemblée régulière à 17 h 25.

R: 32-SAC-900827

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par John Sichel

"Le Sénat demande au Conseil des gouverneurs de surseoir à une décision définitive de la procédure de sélection des cadres; de mettre sur pied les mécanismes nécessaires pour réviser la procédure de sélection des cadres dans un délai raisonnable; que les commentaires faits au Comité plénier soient acheminés au Conseil des gouverneurs."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

R: 33-SAC-900827

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le débat soit prolongé jusqu'à épuisement de l'ordre du jour."

Vote Pour 30

Contre 1

ADOPTÉ.

16. DISTRIBUTION DES NOTES

(Voir l'annexe E)

Léandre Desjardins précise que ce document est présenté à titre d'information. Correction

À la 9^e page du rapport, la moyenne de la Faculté d'administration devrait se lire 2.4 au lieu de 3.0.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Prévision d'inscriptions (Voir l'annexe F)

Viateur Viel précise qu'il y aura une augmentation substantielle. Ce sera la première fois qu'on dépasse le 4 000 dans les confirmations d'admission. Ce qui explique cette augmentation, c'est que deux ans passés l'Université a accepté d'avoir une deuxième personne pour faire du recrutement. il y a du travail qui se fait à partir de janvier jusqu'à la fin du mois d'août. Au 15 septembre 1990 on prévoit avoir 3 950 inscriptions pour arriver au 1er décembre à 3 800 étudiants.

Selon Ronald Pettigrew, au CUSLM il y aurait 585 étudiants au 15 septembre pour arriver avec 555 étudiants au 1^{er} décembre 1990.

Selon Armand Caron, au CUS il y aurait 325 inscriptions pour arriver au 1er décembre avec 315 étudiants.

17.2 Règlement des 10 jours ouvrables pour l'envoi des documents

Arsène Richard demande aux sénateurs s'ils sont satisfaits de ce règlement? Il n'y a pas moyen de vérifier si le document a été envoyé dans les délais prévus.

Président: C'est une question sérieuse et les rôles sont pris au sérieux. Il faudra songer à revoir ce règlement.

Recteur: Il y a un calendrier d'établi une année à l'avance. Ce serait plus simple de valider la date de la poste où les documents ont été expédiés. La formule serait d'avoir un calendrier.

Président: Que le BDS reçoive la demande de Monsieur Richard et qu'il trouve une formule pour que les membres reçoivent les documents à temps.

Les membres applaudissent Monsieur Pierre Dion pour son excellent travail en tant que Président de l'assemblée.

17.3 Président d'assemblée

Monsieur Jean-Bernard Robichaud précise qu'il s'agit de savoir qui on va choisir comme président d'assemblée. Cette personne pourrait être nommé pour un an et être évalué à la fin d'une année. Il y a des avantages d'avoir un président d'assemblée. On pourrait renommer Pierre Dion pour les trois prochaines réunions.

J'ai été étonné de la présentation de Monsieur Dion. Je suggère de le garder comme président d'assemblée.

R: 34-SAC-900827

Il est proposé par Victorin Mallet et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Que Pierre Dion soit nommé président d'assemblée pour l'année académique 1990-91."

Alice Guérette-Breau suggère qu'une évaluation soit faite à la fin de l'année.

Recteur: On pourrait avoir une deuxième résolution concernant l'évaluation ou revenir à une prochaine réunion.

En cas de maladie qui le remplace?

On pourrait se nommer un président d'assemblée sur place en cas de

maladie. Vote unanime ADOPTÉ.

18. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 8 novembre 1990 à 9 h.

19. CLÔTURE

R: 35-SAC-900827

Il est proposé par Marielle Préfontaine

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 17 h 50.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud
Président

Marielle Préfontaine
Secrétaire temporaire